



ASSEMBLÉE NATIONALE

Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 25 juillet 2019

Hervé Saulignac vient d'être nommé rapporteur de la partie consacrée aux dons d'organes du projet de loi relatif à la bioéthique, qui sera examiné à l'Assemblée Nationale à la rentrée de septembre.

Le Gouvernement a fait le choix de créer une commission ad hoc composée de députés de sensibilités politiques différentes pour travailler conjointement sur le projet de loi relatif à la bioéthique qui entrera en discussion au Palais Bourbon en septembre.

Dans ce cadre, Hervé Saulignac a été retenu pour siéger au sein de cette commission spéciale composée de 70 députés.

A l'issue des désignations des responsabilités qui se sont déroulées aujourd'hui, **la commission vient de confier au Député ardéchois la mission de rapporteur du projet de loi pour le titre II consacré aux questions de dons d'organes, de tissus et de cellules.** Six rapporteurs ont été désignés pour ce projet de loi.

Hervé Saulignac est heureux de contribuer aux discussions de ce texte de loi qui vise notamment à encourager et faciliter le don d'organes dans le respect et la protection des droits individuels.